

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 avril 2023**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2023\_036**

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :  
17 + 2 pouvoirs

Date de publication : 28 avril 2023

Le 27 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 avril 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,  
Mme WILLEMS, M. TIRARD, Mme DELOT, Mme BIOT-  
FLORIMOND, M. BILLET, Mme ÉTIENNE, M. SERRE,  
Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU, M. LEFEVRE,  
Mme LANGLOIS-LENTI,

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : M. LECOMPTE (pouvoir donné à  
Mme ETIENNE), M. PERREIRA-GONCALVES (pouvoir donné  
à M. GORNEAU),

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mme GRUET, Mme COUDERT,  
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, Mme GERMAIN,  
M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

Mme LANGLOIS-LENTI et M. MAILLARD ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

*Objet*

**Requalification des jardins du Prieuré -  
Plan de financement**

*Visas*

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu la stratégie de revitalisation et la convention Opération de Revitalisation du Territoire à venir attachée au programme « Petites Villes de demain »

Vu le Règlement d'attribution du Fond Vert – Fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Vu le dispositif régional d'accompagnement des communes retenues au titre des Centralités rurales en Région

Vu la convention cadre pour la revitalisation de la commune de Saint Florentin avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

Vu le contrat de territoire signé à l'échelle intercommunale avec le Département de l'Yonne,

### Considérant

La Ville de Saint Florentin s'est construite progressivement au fil du temps sur la base de 2 petites éminences qui ont accueillie chacune au fil du temps des lieux de spiritualité. Si à l'emplacement de l'ancien château nous avons aujourd'hui le cœur de notre patrimoine historique à savoir notre église exceptionnelle, notre commune a abrité pendant plusieurs siècles des communautés religieuses sur le site dit du Prieuré.

Au fil des vicissitudes de l'histoire, ce lieu a été un lieu de vie pour nos concitoyens. Force est de constater qu'aujourd'hui, il apparait de plus en plus comme délaissé voire même dégradé dans son image.

Or ce site est exceptionnel car il offre une vue panoramique sur notre ville et surtout constitue le seul espace vert de notre cœur de ville. C'est un atout qu'il nous faut valoriser en l'ouvrant sur la ville et en le requalifiant au bénéfice tant de nos habitants que des touristes qui visitent notre ville.

C'est pourquoi, je vous propose un vaste programme de requalification du site dont vous trouverez ci-joint le descriptif. Cette opération a en outre l'avantage de s'inscrire dans les priorités actuelles de renaturation de l'espace urbain, du développement des mobilités douces pédestres et du développement touristique.

Le programme s'articule autour de l'ouverture du site sur la ville, l'amélioration de son accessibilité, sa renaturation du site et la valorisation du patrimoine bâti.

L'opération se réalisera en plusieurs tranches :

Tranche 1 : Versant ouest de la motte (2023)

- Démolitions immeubles le long de la rue Montarmance,
- Réaménagement des espaces ainsi libérés par la végétalisation et le réaménagement des circulations douces ;

Tranche 2 : Autres versants (2024)

- Requalification de la végétation,
- Restructuration des accès piétons à la butte et réorganisation de la circulation à son pied ;

Tranche 3 : Sommet de la motte (2024)

- Renaturation/aménagement du sommet de la motte,
- Requalification du kiosque ;

Tranche 4 : Requalification de l'ancien bâtiment du prieuré

Tranche conditionnée à la conclusion d'un accord avec un partenaire privé pour la restauration et l'aménagement du site en un espace culturel et touristique accueillant notamment de l'hébergement touristique.

Le coût global de cette opération s'établirait de la manière suivante :

| POSTES                                | MONTANTS HT      |
|---------------------------------------|------------------|
| Tranche 1 – Versant ouest de la motte | 245 600 €        |
| Tranche 2 – Autres versants           | 294 940 €        |
| Tranche 3 – Sommet de la motte        | 327 110 €        |
| Ss total travaux                      | 867 650 €        |
| Ingénierie                            | 53 000 €         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>920 650 €</b> |

Le plan de financement de cette opération serait le suivant,

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|  |  |  |

| Financeurs                     | Montants         | %            |
|--------------------------------|------------------|--------------|
| Etat – Fonds vert/DSIL         | 368 260 €        | 40%          |
| Région – Centralité            | 100 000 €        | 10,8 %       |
| Département – Pacte territoire | 100 000 €        | 10,8 %       |
| Commune                        | 352 390 €        | 38,4 %       |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>920 650 €</b> | <b>100 %</b> |

*Le Conseil Municipal à l'unanimité,*

**APPROUVE** le programme de travaux présenté,

**APPROUVE** plan de financement ci-dessus présenté,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 28 avril 2023

Le Maire, Yves DELOT,

